

Filière caprins

Dernière mise à jour : janvier 2019

La Nouvelle-Aquitaine est la principale région française productrice de lait et de fromage de chèvre. Le département des Deux-Sèvres détient la moitié du cheptel régional. Les exploitations livrant leur lait en laiterie prédominent, mais celles fabriquant leurs fromages à la ferme se maintiennent.

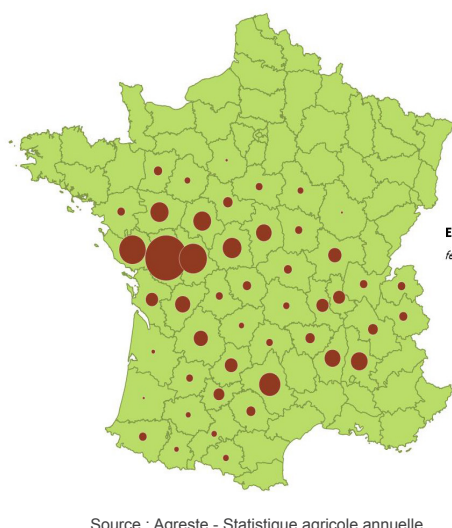
Les principales productions des laiteries sont des fromages industriels, dont en particulier la buchette pur chèvre. Malgré la faible présence des AOP (une seule appellation reconnue en Nouvelle-Aquitaine), de nombreux fromages fermiers typiques sont produits, mais ils représentent peu en volume.

Les résultats économiques des exploitations caprines sont meilleurs que ceux des autres élevages de la région. Ils sont également meilleurs que ceux des élevages caprins des autres régions. Ce secteur se relève d'une crise importante en 2010 et l'interprofession cherche à encourager les installations.

1- Les élevages

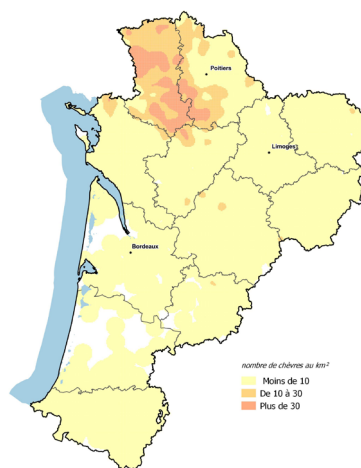
Une zone de production concentrée dans le nord-ouest de la région

Cheptel de chèvres par département en 2017



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition du cheptel en Nouvelle-Aquitaine (nombre de chèvres au km²) fin 2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Cheptel de chèvres

2017	Total
Charente	20 900
Charente-Maritime	14 300
Corrèze	2 850
Creuse	6 650
Dordogne	19 250
Gironde	1 360
Landes	472
Lot-et-Garonne	4 500
Pyrénées-Atlantiques	5 900
Deux-Sèvres	150 440
Vienne	69 810
Haute-Vienne	4 630
Nouvelle-Aquitaine	301 062
France métropolitaine	870 142
Part de la région dans la France métropolitaine	35%

Source : Agreste Statistique Agricole Annuelle

La région Nouvelle-Aquitaine compte sur son territoire **301 000 chèvres** en 2017, soit 35 % de l'effectif global de France métropolitaine. Les caprins sont élevés principalement dans le nord de la région : la moitié dans les Deux-Sèvres, 23 % dans la Vienne.

Le cheptel caprin avait progressé entre 2000 et 2010, mais la crise de surproduction de 2010 a ensuite provoqué une baisse des effectifs. Le cheptel de chèvres a ainsi diminué de 18 % entre 2010 et 2017 dans la région (-11 % à l'échelle nationale).

Parmi les 2 600 exploitations régionales ayant des chèvres en 2010, nombre d'entre elles n'en élevaient que quelques unes pour l'autoconsommation ou le loisir, mais 1 600 en détenaient au moins 25. En 2017, 1 130 exploitations ont bénéficié de l'aide caprine, et 1 000

ont livré du lait de chèvre à l'industrie.

Le renouvellement des éleveurs semble moins préoccupant dans cette filière que dans d'autres. L'âge moyen des chefs d'exploitation élevant au moins 50 chèvres était de 45 ans en 2010 (contre 52 ans pour l'ensemble des exploitations de la région). Les chefs d'exploitations spécialisés en élevage caprin sont relativement jeunes : en 2010, 23 % avaient moins de 40 ans, contre 16 % pour l'ensemble des exploitations.

L'emploi lié aux caprins dans les élevages de Nouvelle-Aquitaine est estimé à environ 2 500 équivalents temps plein*.

* estimation de l'emploi au RA2010 au prorata de la PBS caprine dans la PBS totale des exploitations ayant des caprins

Exploitations élevant des chèvres en 2010

fin 2010	Nombre d'exploitations	Nombre de chèvres
Charente	188	26 160
Charente-Maritime	161	19 982
Corrèze	130	3 557
Creuse	180	9 166
Dordogne	223	22 310
Gironde	114	1 540
Landes	61	600
Lot-et-Garonne	83	5 522
Pyrénées-Atlantiques	258	6 053
Deux-Sèvres	700	176 041
Vienne	334	77 792
Haute-Vienne	144	6 280
Nouvelle-Aquitaine	2 576	355 003
France métropolitaine	15 093	977 016
Part de la région dans la France métropolitaine	17%	36%

Source : Agreste Recensement agricole 2010

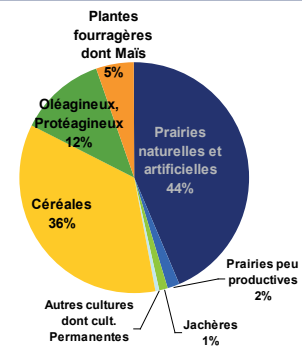
Un élevage organisé autour de prairies et de cultures

En Nouvelle-Aquitaine, les 1 600 exploitations possédant au moins 25 chèvres exploitaient en 2010 une superficie totale de 123 000 ha.

Les élevages caprins de la région produisent davantage de céréales, oléagineux et protéagineux (COP) que les élevages ovins. La moitié de leur SAU est consacrée à ces cultures, l'autre moitié étant dévolue à la production fourragère, principalement sous la forme d'herbe pour le troupeau caprin. L'autonomie alimentaire et protéique est un enjeu fort en élevage caprin, pour des raisons économiques, pour s'affranchir des aléas des cours des aliments, ou répondre aux attentes des consommateurs. Les surfaces cultivées sont consacrées à l'alimentation du troupeau, elles peuvent également constituer des revenus complémentaires par la vente de COP lorsque les surfaces permettent une production qui dépasse l'auto-consommation animale.

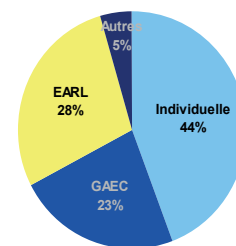
La répartition des élevages caprins par statut juridique fait apparaître moins d'exploitations individuelles que pour d'autres types d'exploitations : 44 % au lieu de plus de 70 % pour celles en bovins ou ovins lait et viande. Parmi les formes sociétaires, le statut d'EARL prime sur celui du GAEC, qui est plus souvent privilégié en ovins lait par exemple.

Répartition de la SAU des exploitations possédant au moins 25 chèvres en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Statut juridique des exploitations détenant des chèvres en 2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010

2- La production laitière : volumes et prix

Du lait principalement destiné à la transformation industrielle

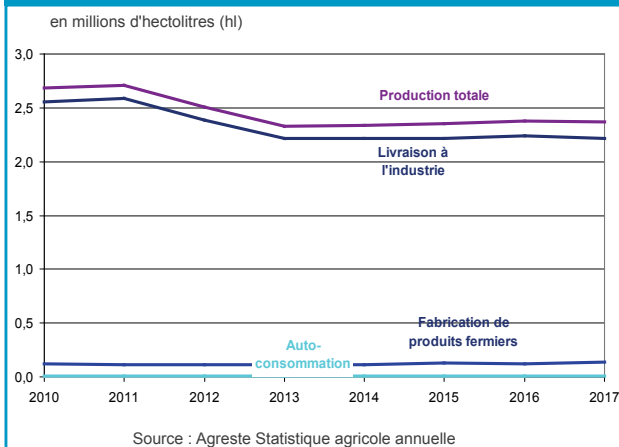
La production avait augmenté entre 2015 et 2016 pour retrouver son niveau de 2010, avec plus de 230 millions de litres. Elle se maintient en 2017.

La quasi-totalité de cette production (94 %) est livrée à l'industrie. La fabrication de produits fermiers, si elle a augmenté en pourcentage depuis 2010, reste encore très minoritaire dans la région (de 4,5 % en 2010 à 5,8 % en 2017). La vente directe de lait et l'auto-consommation sont

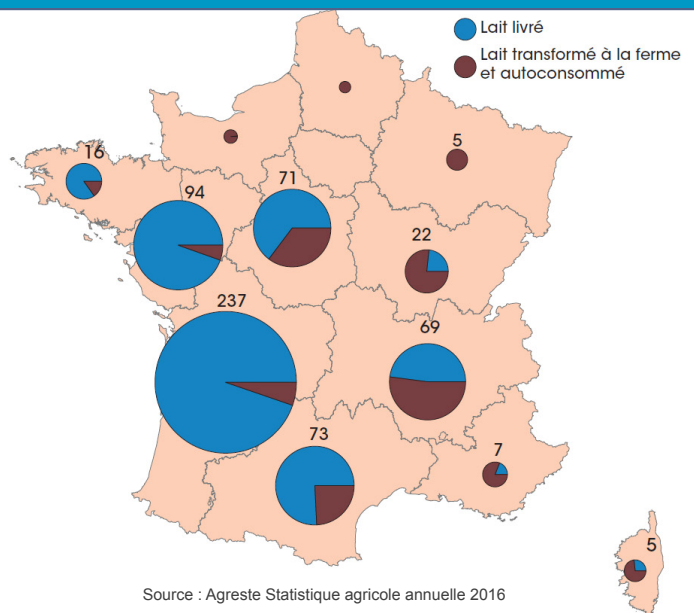
partout très marginales, avec 0,5 % de la production totale en 2017.

La région occupe une place importante pour les livraisons de lait de chèvre à l'industrie. Avec 37 % du cheptel, la Nouvelle-Aquitaine représente 48 % des livraisons de France métropolitaine. La région est à l'inverse minoritaire dans la fabrication de fromages fermiers : seulement 9 % des productions fermières françaises sont réalisées en Nouvelle-Aquitaine.

Évolution de la production en Nouvelle-Aquitaine



Répartition régionale du lait de chèvre livré à l'industrie et transformé à la ferme



Les Deux-Sèvres en première ligne

Le département des Deux-Sèvres assure plus de la moitié de la production laitière de la région Nouvelle-Aquitaine : 53 % de la production totale et 55 % de celle livrée à l'industrie proviennent de ce département, où l'essentiel de la production est livré à l'industrie (97 %). Si, à l'échelle de la région, la majeure partie du lait est livrée, on peut tout de même noter la part importante de fabrication de produits fermiers dans des départements où la production est faible : Landes, Pyrénées-Atlantiques et Corrèze valorisent majoritairement leur production en produits fermiers (respectivement pour 96 %, 87 % et 78 % de la production départementale).

2017 (hl)	Livraisons à l'industrie	Fabrication de produits fermiers	Vente directe et auto-consommation	Production totale	part de la livraison / production totale
Charente	145 112	17 000	550	162 662	89 %
Charente-Maritime	87 533	11 500	1 000	100 033	88 %
Corrèze	3 761	14 000	300	18 061	21 %
Creuse	38 413	8 800	0	47 213	81 %
Dordogne	134 340	6 200	650	141 190	95 %
Gironde	5 252	800	0	6 052	87 %
Landes	0	2 300	100	2 400	0 %
Lot-et-Garonne	35 172	600	1 700	37 472	94 %
Pyrénées-Atlantiques	500	13 200	1 500	15 200	3 %
Deux-Sèvres	1 218 802	30 000	3 500	1 252 302	97 %
Vienne	529 150	22 000	2 000	553 150	96 %
Haute-Vienne	21 559	10 300	0	31 859	68 %
Nouvelle-Aquitaine	2 219 594	136 700	11 300	2 367 594	94 %
France métropolitaine	4 642 240	1 476 209	14 650	6 133 099	76 %
part de la région dans la France métro.	48 %	9 %	77 %	39 %	-

Source : Agreste Statistique agricole annuelle

Des livraisons à l'industrie relativement stabilisées après la crise de 2012-2013.

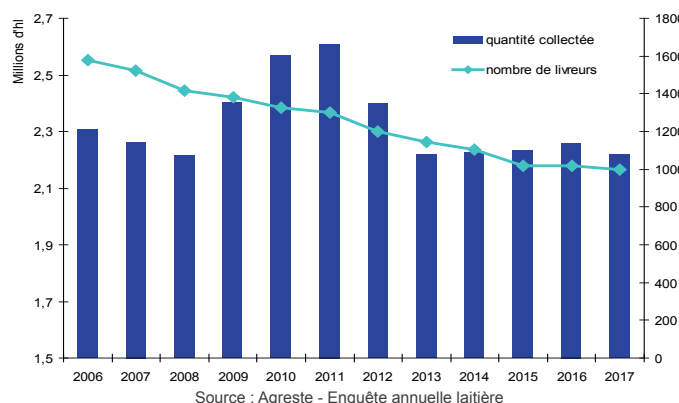
La région Nouvelle-Aquitaine est celle possédant le plus grand nombre de livreurs à l'industrie par rapport aux producteurs fermiers, avec 996 livreurs en 2017, pour 1 133 bénéficiaires de l'aide caprine. L'érosion du nombre de livreurs a été forte chaque année entre 2006 et 2015, mais leur effectif est presque stationnaire en 2016 et 2017.

Le volume collecté avait quand à lui subi une baisse importante en

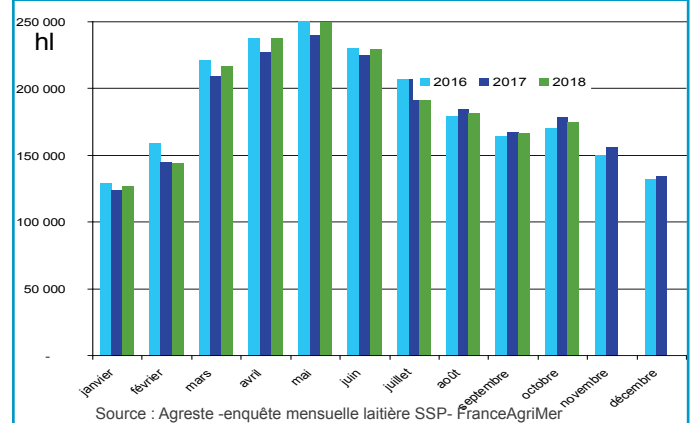
2012 et 2013, années de crise économique majeure de la filière confrontée à une surproduction et un manque de débouchés. Il a ensuite légèrement progressé jusqu'en 2016. Ceci peut s'expliquer par une hausse de la productivité des chèvres ou par une augmentation du troupeau par livreur.

La collecte régionale était en repli de 1,5 % en 2017 par rapport à 2016. Elle s'oriente de nouveau à la hausse sur le premier semestre 2018, avant d'être freinée par les difficultés d'affouragement liées à la sécheresse de l'été. En cumul sur l'année, elle devrait être proche de celle de 2017.

Évolution du nombre de livreurs de lait de chèvre et du volume de lait collecté en Nouvelle-Aquitaine



Livraisons mensuelles de lait de chèvre des élevages de Nouvelle-Aquitaine

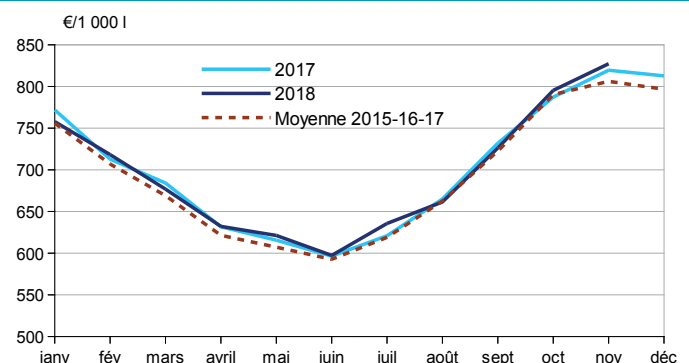


Prix du lait de chèvre : plutôt préservé des aléas économiques mondiaux

Le prix moyen au producteur du lait de chèvre est relativement stable d'une année sur l'autre, moins exposé que celui du lait de vache aux vicissitudes du marché mondial. Mais les variations saisonnières sont fortes, en lien avec la saisonnalité de la production. Ainsi, le prix du lait est supérieur d'un tiers en période de creux de production (octobre à janvier) à celui en période de pleine production (avril à juin). Cela peut inciter certains éleveurs, en particulier dans les Deux-Sèvres, à développer les pratiques de désaisonnement.

Les prix sur l'année 2018 sont proches de la moyenne triennale 2015-2017. Ils oscillent de 597 €/1000 litres en juin à 827 € en novembre.

Prix mensuels du lait de chèvre collecté en Nouvelle-Aquitaine



3- Résultats économiques des élevages

Des élevages plus grands, des résultats plus élevés

Le réseau d'information comptable agricole (RICA) 2016 comporte dans son échantillon 30 exploitations moyennes ou grandes spécialisées en caprins dans la région Nouvelle-Aquitaine. Celles-ci élèvent en moyenne 594 chèvres, sur 96 ha, contre 299 chèvres sur 76 ha dans l'échantillon RICA du reste de la France métropolitaine. Le RICA concerne donc principalement de grands élevages.

Le produit brut laitier (lait et fromages, y compris fromages mixtes) représente 96 % du produit brut total des exploitations. La valorisation des produits animaux (chevreaux et chèvres de réforme) est donc très marginale au regard de la production laitière. L'excédent brut d'exploitation (EBE) moyen en 2016 en Nouvelle-Aquitaine est supérieur à celui des autres régions de France métropolitaine, en lien avec une taille supérieure.

Les aliments représentent le premier poste de charges, suivis par les frais vétérinaires. Rapportés au nombre d'animaux, l'un et l'autre sont plus élevés dans la région que dans le reste de la France. Les achats d'aliments concentrés, en particulier, sont de 30% supérieurs à ceux des élevages caprins des autres régions:

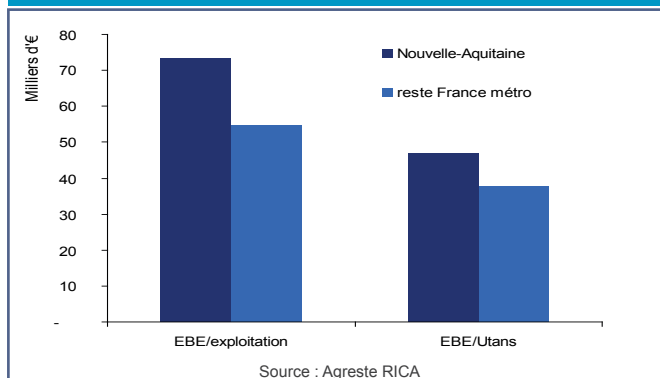
Cette stratégie de l'intensivité en intrants et en travail s'avère payante puisque la valeur ajoutée et le RCAI sont supérieurs à ceux des autres régions. Le résultat courant avant impôts par unité de travail est de plus de 31 000 € en 2016. Il est de près de 40% supérieur au résultat des exploitations caprines des autres régions. Il est également près de trois fois supérieur à celui des exploitations spécialisées en bovins lait et ovins lait de la région la même année. En revanche, le résultat par hectare est similaire entre les exploitations de Nouvelle-Aquitaine et les autres.

La taille réduite de l'échantillon et son renouvellement important n'autorisent pas l'analyse de l'évolution des résultats économiques des éleveurs caprins en Nouvelle-Aquitaine.

Principaux agrégats comptables		
Moyenne par exploitation moyenne ou grande, spécialisée en caprins, en 2016 en €	Nouvelle-Aquitaine	reste France métropolitaine
Production exercice	196 850	122 271
Charges approvisionnement	81 567	41 618
Valeur ajoutée	58 708	46 732
Subventions	29 358	22 029
Indemnités assurances	2 880	1 144
Fermages et loyers	7 361	4 323
Impôts et taxes	1 722	1 180
Excédent brut d'exploitation (EBE)	73 252	54 629
Dotations aux amortissements	21 816	19 553
Résultat d'exploitation	51 513	35 160
Charges financières	3 728	2 868
Produits financiers	872	207
Résultat courant avant impôt (RCAI)	48 658	32 498
Unités de travail non salarié (Utans)	1,56	1,45
RCAI/Utans	31 101	22 431
SAU en ha	71	52
UGB caprines	499	262
RCAI/ha	683	626

Source : Agreste RICA

EBE des exploitations spécialisées en caprins en 2016 en milliers d'€



L'aide caprine en 2017

Plus de 1 100 élevages de Nouvelle-Aquitaine ont bénéficié de l'aide caprine en 2017, pour un montant total de 4,6 millions d'€. Ces chiffres sont stationnaires par rapport à 2016 (1 151 de bénéficiaires pour 4,6 millions d'€).

L'aide caprine est versée pour un effectif d'au moins 25 chèvres et plafonnée à 400 chèvres par exploitation (avec application de la transparence GAEC). Sont comptabilisées comme chèvres les femelles ayant mis-bas ou de plus d'un an, même si elles n'ont pas mis-bas (à la différence de la SAA qui ne prend en compte que le critère de mise-bas).

Près de 300 000 chèvres étaient éligibles en 2017, soit un cheptel

moyen de 264 par élevage. Cette moyenne régionale couvre des disparités départementales très prononcées. Ainsi, le cheptel moyen est de 66 chèvres par élevage en Gironde, alors qu'il est de 330 dans les Deux-Sèvres.

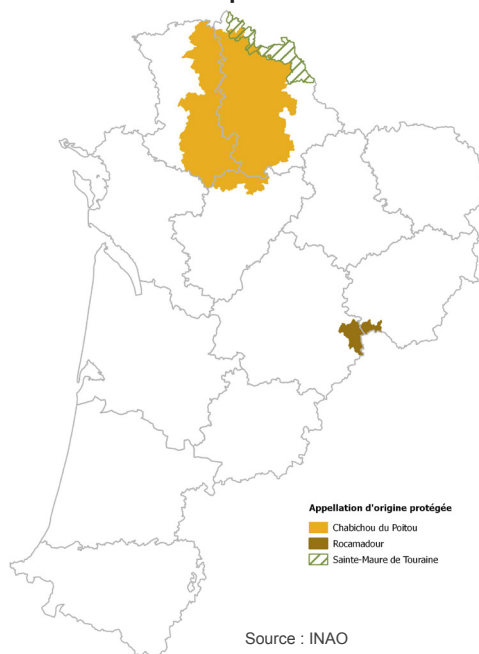
Une réforme de l'aide caprine en 2017 a revalorisé l'aide de base (+2,05 € environ entre 2015 et 2017) mais supprimé le bonus éventuel de 3 €. Cette majoration était versée sous condition d'être adhérent au Code mutuel caprin ou d'être formé au guide des bonnes pratiques d'hygiène. En 2016, 86 % des exploitations en avaient bénéficié. Le Code mutuel caprin est une démarche initiée par l'interprofession, qui engage les éleveurs adhérents à de bonnes pratiques en lien avec l'identification, le suivi sanitaire, l'hygiène, le bien-être animal et la qualité de l'alimentation.

Demandes d'aide caprine déposées pour 2017 en Nouvelle-Aquitaine			
Aides versées à fin décembre 2017	Nb de bénéficiaires	Effectif engagé	Cheptel moyen (calculé)
Charente	85	21 033	247
Charente-Maritime	57	12 267	215
Corrèze	23	2 699	117
Creuse	44	6 431	146
Dordogne	95	19 514	205
Gironde	14	917	66
Landes	3	208	69
Lot-et-Garonne	32	5 268	165
Pyrénées-Atlantiques	76	7 176	94
Deux-Sèvres	459	151 632	330
Vienne	208	66 917	322
Haute-Vienne	37	5 139	139
Nouvelle-Aquitaine	1133	299 201	264

Source : ASP - traitement Sriset

4- Signes de qualité, production en agriculture biologique

Les AOP caprines



Signes de qualité

Malgré de nombreux fromages de chèvres fermiers considérés comme typiques de la région (Tomme fermière du Limousin, Feuille du Limousin, Cabécou du Périgord...), il n'existe qu'une seule appellation officielle de fromage de chèvre en Nouvelle-Aquitaine : le Chabichou du Poitou. Il a été reconnu AOC en 1990, et est devenu depuis AOP selon la réglementation européenne.

Un dossier est actuellement à l'étude pour la reconnaissance AOP du Mothais-sur-Feuille, produit traditionnellement dans les Deux-Sèvres et les départements limitrophes.

La zone de reconnaissance de deux AOP de régions voisines déborde sur la Nouvelle-Aquitaine : le Sainte-Maure-de-Touraine au nord et le Rocamadour à la lisière du Lot.

D'autres labels permettant de faire valoir une reconnaissance territoriale sont mis en place par des producteurs, comme par exemple le label "Fermier, signé Poitou-Charentes".

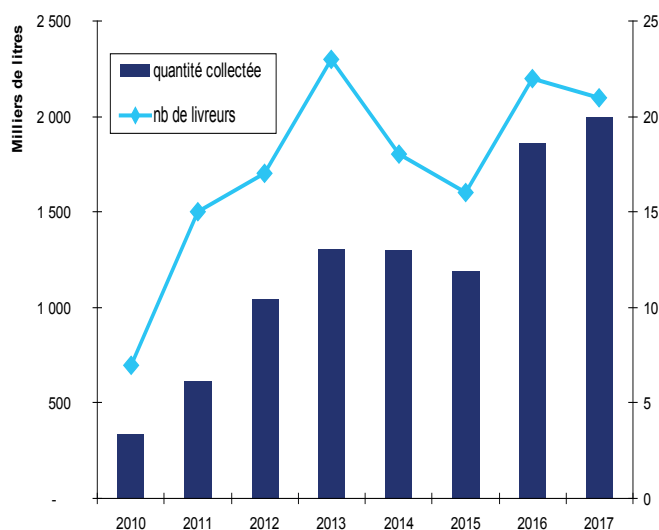
Agriculture biologique

Comme pour les autres lait (vache et brebis), la production de lait de chèvre en agriculture biologique connaît un essor important depuis dix ans. Le nombre de producteurs néo-aquitains concernés a augmenté progressivement puis fortement en 2016 et 2017.

L'Agence Bio recense 112 exploitations certifiées AB détenant des caprins en 2017 en Nouvelle-Aquitaine (+ 8% par rapport à 2016) et 15 exploitations en cours de conversion. En 2017, le cheptel de chèvres élevées sous AB atteint 10 300 têtes. Le cheptel régional bio est le troisième plus important derrière les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

Peu de producteurs bio livrent à l'industrie, ils privilégient plutôt la transformation à la ferme. Avec quelques fluctuations, le nombre de livreurs pour l'industrie en bio a également progressé, ainsi que le volume de lait bio collecté.

Évolution de la collecte de lait de chèvre AB pour l'industrie en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste Enquête Annuelle Laitière

5- L'industrie de transformation

Une industrie très concentrée

Trois entreprises drainent la majeure partie des volumes laitiers caprins de Nouvelle-Aquitaine :

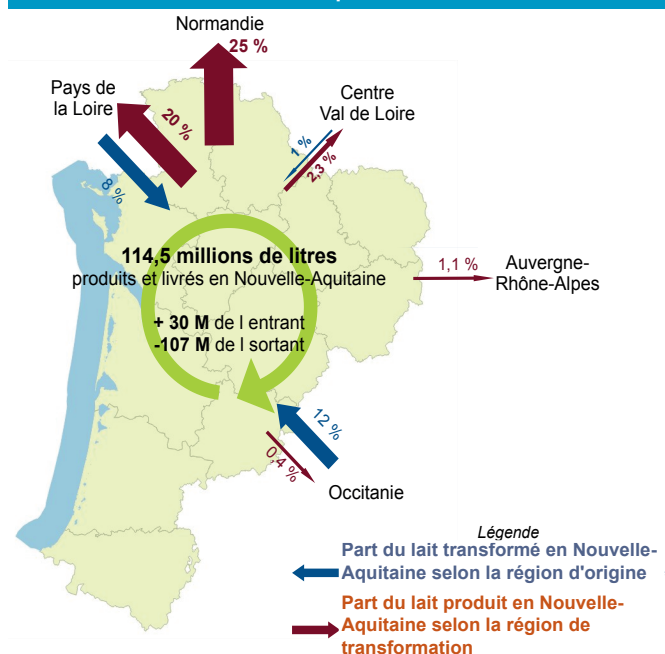
- le groupe coopératif **Eurial**, avec notamment la marque Soignon, est leader sur le marché français et a réalisé en 2017 près de 500 millions d'€ de chiffre d'affaires lié au fromage de chèvre, depuis cinq établissements dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne, et trois autres extérieurs à la région ;
- la **fromagerie de Riblaire** à Saint-Varent (79), rattachée à Lactalis (marque Président), a réalisé plus de 100 millions d'€ de chiffre d'affaires en 2017 en bûches ou chèvres frais ;
- appartenant au groupe Savencia né du mariage de Terra

Lacta et de Bongrain, la **fromagerie Lescure** est également un poids lourd de la filière présent dans la région, avec les fromages Chavroux, Saint-Loup et Platane, fabriqués dans les Deux-Sèvres et la Vienne, ainsi qu'en Vendée et dans le Tarn-et-Garonne.

Ces trois entités exportent une part croissante de leur production hors de France.

Les autres établissements régionaux qui produisent des fromages de chèvre, quelquefois en complément de fromages de vache ou de brebis, sont plus dispersés sur le territoire. On peut citer : Grand'Ouche SA (16), Picandine SAS (24), Chavegrand (23), Fromagerie de Chaumes (64), Fromageries Occitanes (64) ...

Flux de lait de chèvre livré en Nouvelle-Aquitaine en 2017



Source : enquête annuelle laitière EAL - traitement SRISET

D'importants flux inter-régionaux

Le lait produit dans la région n'y est pas toujours transformé, et, inversement, du lait collecté dans d'autres régions est transformé en Nouvelle-Aquitaine. Les flux inter-régionaux sont importants.

Ainsi, la Normandie reçoit 54 millions de litres de lait de chèvre, soit 25 % de la production de Nouvelle-Aquitaine, et les Pays-de-la-Loire en reçoivent 45 millions, soit 20 %. Au total, 107 millions de litres sont sortis de la région en 2017, soit **48 % de la collecte régionale**.

À l'inverse, 18 millions de litres proviennent d'Occitanie pour être transformés en Nouvelle-Aquitaine. C'est un total de 30 millions de litres qui entrent dans la région, soit **21 % du volume de lait transformé**.

Les bûchettes en première ligne

Les principales productions de Nouvelle-Aquitaine, en volume, sont les fromages issus des laiteries industrielles. Le "chèvre-boite", un fromage à pâte molle à croûte fleurie, présenté dans une boîte ronde, façon "camembert" (de la catégorie "autre fromage pur chèvre" dans le tableau ci-contre) et la "bûchette" pur chèvre représentent plus de **63 800 tonnes en 2017**, volume en léger recul de 3 % par rapport à 2016.

On note la prépondérance des Deux-Sèvres dans la production de bûchettes : 90 % de la production nationale provient de ce département en 2017, proportion en hausse par rapport à 2016.

La région est également une grande productrice de fromages frais : 60 % de la production nationale vient de Nouvelle-Aquitaine

La production de fromages mixtes (chèvre-vache ou chèvre-brebis) à dominance de lait de chèvre est en diminution entre 2017 et 2016, tant au niveau national (- 45 %) que régional (- 50 %). La région ne produit quasiment pas de yaourts au lait de chèvre.

Principaux produits transformés à base de lait de chèvre en Nouvelle-Aquitaine (en tonne)

(en tonnes)	Type de produit	France	Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	région/ France	79/ France
2017	Total Fromages de chèvres	103 344	77 806	62 336	75%	60%
	Autre fromage pur chèvre	41 671	28 976	23 502	70%	56%
	Autre bûchette pur chèvre	36 524	34 841	32 888	95%	90%
	Fromages frais chèvre	23 156	13 983	5 947	60%	26%
	Fromages au lait de chèvre > 50%	1 741	1 399	43	80%	2%
	Bûchette Sainte Maure de Touraine	1 131	6	-	0,5%	0%
	Yaourts naturels au lait de chèvre	10 074	28	-	0,3%	0%
2016	Total Fromages de chèvres	104 031	75 846	60 874	73%	59%
	Autre fromage pur chèvre	45 837	33 614	26 850	73%	59%
	Autre bûchette pur chèvre	33 281	31 928	29 112	96%	87%
	Fromages frais chèvre	22 808	10 299	4 912	45%	22%
	Fromages au lait de chèvre > 50%	3 165	2 782	1 394	88%	44%
	Bûchette Sainte Maure de Touraine	1 208	5	-	0,4%	0%
	Yaourts naturels au lait de chèvre	8 779	9	-	0,1%	0%

Source : Agreste - enquête annuelle laitière SSP - FranceAgriMer

6- Consommation

D'après Kantar Worldpanel, en 2017, 85 % des ménages ont acheté des fromages de chèvre et la consommation poursuit sa progression. Les quantités achetées sont supérieures de 2 % à celles de 2016. En moyenne en 2017, les bûchettes représentent 55 % des achats des ménages en fromages de chèvre, qui eux-mêmes représentent en volume 6,8 % des achats de fromages des ménages. Les AOP représentent seulement 8 %

des volumes de fromages de chèvre commercialisés France entière.

Le prix à l'achat par les consommateurs a lui aussi progressé en 2017. La moyenne pour les fromages de chèvre se situe à 12,3 €/kg soit 1,2 % de plus qu'en 2016. Pour les bûchettes, le prix moyen à l'achat est de 9,3 €/kg, soit + 0,2 %.

7- Marché international

Au niveau mondial, en 2016, la production de lait de chèvre atteint 15,3 millions de tonnes, dont 25% produits par l'Inde et 14% par l'Europe (avec seulement 2 % du cheptel mondial). La France représente 4% de la production laitière mondiale. (source FAO).

La France est le leader de la production de lait de chèvre en Europe, suivie par l'Espagne et la Grèce. Ces trois pays assurent les deux-tiers de la production européenne. 60% du lait de chèvre produit en Europe est collecté pour l'industrie. La France représente 62 % des fabrications européennes industrielles de fromage pur chèvre (2013, source Institut de

l'élevage).

Malgré sa production importante, la France importe du lait de chèvre. Les importations constituent une variable d'ajustement pour l'industrie, modulée selon les disponibilités et la demande. En 2016, elles avoisinent l'équivalent de 100 millions de litres de lait, soit un cinquième de la production nationale. Le lait est principalement importé depuis l'Espagne et les Pays-Bas. La France est le premier producteur de fromage de chèvre au monde. 18% des volumes produits sont exportés, principalement vers l'Europe du Nord et les États-Unis. Les volumes exportés sont estimés à environ 20 000 tonnes selon l'ANICAP.

8- Organisation de la filière en Nouvelle-Aquitaine

• **Le BRILAC (Bureau Régional Interprofessionnel du Lait de Chèvre de Poitou-Charentes et Pays de la Loire)** est l'interprofession, lieu de concertation entre les éleveurs et les transformateurs, et d'orientation de la filière. C'est un comité régional de l'ANICAP, l'interprofession caprine nationale. Il couvre les régions Pays de la Loire et ex-Poitou-Charentes. L'ex-Limousin devrait l'intégrer prochainement, et l'ex-Aquitaine est rattaché à l'interprofession laitière CILAISUD (CRIEL ex-Aquitaine - Occitanie). Le BRILAC représente 75% des fromages de chèvre français et plus de 5 000 emplois.

• Sa branche Recherche & Développement réunit tous les acteurs régionaux dans un réseau d'excellence caprine: le cluster **REXCAP** (<http://pro.terredeschèvres.fr/>), dont le siège est à Melles (79), a vocation à être le lieu d'échanges des compétences en vue de favoriser les synergies régionales. Le REXCAP est l'instance qui a été choisie comme Corefi (Comité régional filière). Il réunit notamment les différents instituts R&D comme l'Inra, Capgènes, ou l'Institut de l'Élevage, anime le Centre de Ressources et de documentation caprine (CRDC/ACTALIA) basé à Surgères (17), et suit le projet REDCap (Réseau d'expérimentation et de développement caprin) qui regroupe autour du projet de recherche Patuchev de l'Unité Expérimentale Ferlus de l'INRA de Lusignan (86) éleveurs, chercheurs et agents de développement.

• **Syndicats : Les Chevriers de Nouvelle-Aquitaine & Vendée (ou FRCAP Fédération Régionale Caprine)** représentent les éleveurs caprins laitiers, fromagers, engraisseurs et transformateurs de viande

caprine. C'est un interlocuteur privilégié et un partenaire des laiteries, des abatteurs de chevreaux, des administrations, des organisations consulaires, des associations et des collectivités territoriales. Cette structure est née de la fusion en 2016 de plusieurs syndicats départementaux des éleveurs de chèvres FRESYCA, ARDEPAL et FRSCA, couvrant les départements d'ex-Poitou-Charentes, d'ex-Limousin ainsi que 24, 47, 64 et 85.

Elle s'occupe principalement de l'accompagnement technique des producteurs, de l'animation du Cluster REXCAP, de la promotion de la production caprine et de la défense des intérêts des producteurs (laitiers, fromagers, chevreaux).

• **FNEC Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres** est une fédération composée des structures caprines départementales. Elle représente l'ensemble des éleveurs de chèvres français, qu'ils soient livreurs de lait en laiterie ou producteurs de fromages fermiers. <http://www.fnec.fr/>

• **ACLCCP Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou**

•

Les organisations de producteurs (OP) :

• **CAVEB Société coopérative Agricole des producteurs de viande (79)**

• **Syndicat Caprin de l'Argenais-Quercy (47)**

Glossaire

AB : agriculture biologique
AOP : appellation d'origine protégée
EBE : excédent brut d'exploitation
EARL : entreprise agricole à risque limité
GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun
ICHN : indemnité compensatoire de handicap naturel
IGP : indication géographique protégée
OP : organisation de producteurs

PBS : production brute standard
RA2010 : recensement agricole 2010
RCAl : résultat courant avant impôt
SAU : superficie agricole utilisée
SIQO : signes d'identification de qualité et d'origine
UGB : unité gros bétail
UTANS : unité de travail annuel non salarié